



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7065^e séance

Mercredi 20 novembre 2013, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Laassel
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2013/671)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2013/671)

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/671, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur.

Je donne à présent la parole à M. Abou Moussa.

M. Moussa : J'ai l'honneur et le privilège de présenter le cinquième rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2013/671).

Sur le plan de la paix et de la sécurité, la situation dans la région de l'Afrique centrale est dominée par des préoccupations liées à l'instabilité croissante en République centrafricaine, ainsi que par la prolifération des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, deux situations suivies de près par le Conseil de sécurité.

En République centrafricaine, la situation sécuritaire, humanitaire et des droits de l'homme se détériore rapidement et de manière significative, tandis que les arrangements politiques de transition demeurent fragiles. L'accroissement récent des violences intercommunautaires est tout particulièrement alarmant. Il y a un besoin pressant de régler cette crise avant qu'elle n'échappe à notre contrôle et ne mène à davantage de pertes de vies.

En République démocratique du Congo, bien que la défaite du Mouvement du 23 mars par les forces armées congolaises et les Casques bleus des Nations Unies constitue en soi une victoire, un accord de paix n'a toujours pas été signé et plusieurs autres groupes rebelles continuent à opérer dans l'est de la République démocratique du Congo et à menacer les communautés locales en toute impunité.

Ce cinquième rapport du Secrétaire général (S/2013/671) donne un aperçu de la situation politique et en matière de sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale. Il présente également les défis actuels représentant une menace pour la paix et la sécurité des États et de la sous-région ainsi que les initiatives entreprises par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), les États Membres et les organisations sous-régionales pour y répondre.

(l'orateur poursuit en anglais)

Même si les problèmes spécifiques sont détaillés dans le rapport, je voudrais mettre en avant trois grandes menaces auxquelles est confrontée actuellement la sous-région de l'Afrique centrale.

Premièrement, l'insécurité et l'instabilité en République centrafricaine continuent d'avoir des répercussions sur les plans de la sécurité et humanitaire dans les pays voisins. L'absence d'un pouvoir central à même de contrôler les éléments de la coalition Séléka a provoqué des tensions aux frontières entre la République centrafricaine et le Cameroun, entraînant leur fermeture et une baisse de l'activité économique bilatérale pourtant vitale. L'afflux de réfugiés en provenance de République centrafricaine vers les pays voisins met à rude épreuve la capacité d'une sous-région qui peine déjà à répondre aux besoins de la multitude de personnes déplacées. Le risque que la crise en République centrafricaine s'étende à l'ensemble de la sous-région est réel.

Deuxièmement, la criminalité transnationale représente toujours une grave menace à la sécurité de l'Afrique centrale. Dans le golfe de Guinée, les actes de piraterie et les vols à main armée sont désormais plus fréquents que dans le golfe d'Aden, au large des côtes somaliennes. Les pirates et les voleurs à main armée prospèrent dans ces eaux transfrontières peu contrôlées, ce qui favorise la prolifération de réseaux criminels de part et d'autre des frontières et menace la sécurité économique de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Sur terre, les zones riches en ressources situées aux confins de la République centrafricaine et de la

République démocratique du Congo continuent d'être exploitées pour financer diverses formes de trafic, notamment le braconnage.

Troisièmement, les pays de l'Afrique centrale courent un risque de déstabilisation du fait des menaces que font planer le terrorisme et l'extrémisme aux abords immédiats de la sous-région. Des Casques bleus tchadiens déployés au Mali, auprès de ce qui était d'abord la mission sous conduite africaine et est aujourd'hui la mission des Nations Unies, ont été dernièrement la cible d'attaques terroristes à Tessalit. La récente visite effectuée conjointement par le Secrétaire général et le Président du groupe de la Banque mondiale au Sahel a mis en lumière les préoccupations qui existent aux portes mêmes de l'Afrique centrale en matière de sécurité. Le groupe activiste basé au Nigéria, Boko Haram, tire parti de la porosité et du peu de contrôle de la frontière entre le Nigéria et la Cameroun, et vient d'enlever la semaine dernière un prêtre catholique français. Le conflit qui oppose l'armée nigériane à Boko Haram a poussé quelques 8 000 Nigériens à se réfugier au Cameroun, des insurgés se trouveraient parmi eux.

Quel appui le BRENUAC apporte-t-il à la sous-région face à ces menaces considérables? Le BRENUAC continue d'accorder la priorité à la concertation avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui reste déterminée à jouer un important rôle dans la sous-région sur les questions de sécurité. Les contingents de la CEEAC restent sur le terrain en République centrafricaine et le médiateur désigné par la CEEAC, le Président Sassou Nguesso de la République du Congo, continue de s'employer à régler la crise. La CEEAC a été revigorée par la nomination en août de M. Ahmad Allam-Mi au poste de Secrétaire général. L'étroite collaboration entre le BRENUAC et la CEEAC nous a permis de faciliter un dialogue accru entre cette institution et l'Union africaine sur le déploiement de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine.

S'agissant de la question pressante de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, le BRENUAC, avec le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest (UNOWA), est depuis le début la force qui porte l'action collective menée par tout un ensemble de parties prenantes. Cela a eu pour effet que les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique centrale, de concert avec leurs homologues de l'Afrique de l'Ouest, ont agi de manière décisive et adopté la déclaration de Yaoundé qui définit une stratégie internationale cohérente pour

lutter contre l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Cette avancée historique traduit la coopération qui existe entre les États côtiers et les États sans littoral, et les trois organisations régionales de ces deux sous-régions, pour répondre à un problème urgent de sécurité qui les touche tous. Les activités lancées par la suite pour rendre la stratégie opérationnelle révèlent une ferme volonté politique d'honorer les engagements pris et confirment le choix d'un processus de collaboration interrégional pour ce faire.

Assurant le secrétariat du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a continué d'orienter et de guider les délibérations des États Membres sur les grands problèmes de sécurité dans la sous-région. À la trentième réunion du Comité à Kigali, les États membres du Comité consultatif permanent sont convenus que le braconnage ou le massacre illégal d'éléphants aux fins de la vente d'ivoire constituait une menace directe pour leur sécurité. Ils ont décidé de faire figurer ce point à l'ordre du jour de toutes les réunions à venir du Comité.

En ce qui concerne l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), je peux annoncer que nos efforts diplomatiques conjoints avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de la LRA, l'Ambassadeur Madeira, ont permis à la coopération entre les pays où sévit la LRA de se poursuivre. La Force régionale d'intervention de l'Union africaine a notamment repris ses opérations dans la sous-région de l'Afrique centrale en août, tandis que la République démocratique du Congo a levé les restrictions imposées aux frontières aux contingents étrangers de la Force régionale d'intervention qui y mènent des opérations.

Grâce à l'appui déterminant des conseillers militaires des États-Unis, les contingents de la Force régionale d'intervention sont désormais pleinement opérationnels. Les opérations militaires ont affaibli la LRA et l'ont réduite à adopter des tactiques de survie. Toutefois, les dernières attaques au Soudan du Sud attribuées à la LRA viennent rappeler que ce groupe représente toujours une menace sérieuse et imprévisible pour les communautés dans l'ensemble de la sous-région. Il nous faut donc rester vigilants et continuer de progresser dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente la LRA et à remédier aux effets de ses activités, qui reste le cadre directeur de nos efforts collectifs.

Pour la période à venir, le BRENUAC va continuer de s'atteler, avec la CEEAC, au renforcement institutionnel dans le domaine de la médiation. Nous continuerons de jouer un rôle de chef de file sur la question de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, en travaillant en lien étroit avec nos collègues de l'UNOWA, les trois organisations régionales et les partenaires internationaux, pour que soient mises en œuvre les décisions du sommet de Yaoundé. Tandis qu'avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, nous oeuvrerons à l'élaboration d'une stratégie antiterroriste pour l'Afrique centrale.

Étant donné les liens qui existent entre chômage des jeunes, paix et sécurité, le BRENUAC va mettre au point, avec la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation internationale du Travail, une proposition en faveur de la convocation d'un forum régional sur l'emploi des jeunes et mobilisera les ressources nécessaires à sa tenue. Nous allons aussi recenser les domaines de coopération possibles avec les gouvernements concernés sur la question du braconnage. Parallèlement, nous continuerons d'entreprendre des missions d'évaluation dans les pays, pour les aider à mieux cerner les menaces émergentes et leurs implications régionales.

S'agissant de la LRA, le BRENUAC poursuivra son étroit et fructueux partenariat avec l'Union africaine pour progresser dans un certain nombre de domaines. Nous allons actualiser le plan de mise en œuvre de la stratégie régionale en vue d'identifier les besoins et les déficits de financement les plus critiques. Nous allons renforcer les mécanismes de coordination existants pour que nos efforts collectifs soient le plus efficaces possible. Nous allons définir, en collaboration avec nos partenaires, des activités de stabilisation à long terme, et nos efforts à cet égard seront facilités par la récente étude préliminaire à laquelle a procédé la Banque mondiale dans les régions où sévit la LRA. Enfin, nous allons continuer de nous employer au renforcement de la coopération régionale en organisant un sommet de haut niveau sur la question de la LRA.

Pour ce qui est des questions telles que la situation en République centrafricaine, l'insécurité maritime et la LRA, les pays d'Afrique centrale ont montré qu'ils étaient déterminés à agir de concert. Le régime d'exemption de visa qui doit entrer en vigueur en janvier 2014 dans cinq des six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale est

symbolique des forces centripètes qui entraînent la sous-région vers une plus grande intégration. Ces tendances sont encourageantes et doivent être soutenues.

Enfin, le BRENUAC mettra tous ces événements positifs à profit en redoublant d'efforts pour faire progresser la sécurité dans la sous-région, en étroite collaboration avec les États Membres et les organisations sous-régionales.

Je remercie les membres du Conseil de sécurité de leur appui indéfectible au BRENUAC.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Moussa de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout particulièrement remercier le Représentant spécial, M. Moussa, de la déclaration qu'il a faite ce matin, et des efforts que ne cesse de déployer le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) sur ces questions.

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui gangrène le cœur de l'Afrique depuis plus de 20 ans, continue de représenter une violente menace pour la population civile dans toute l'Afrique centrale. Le Royaume-Uni condamne dans les termes les plus énergiques les violations des droits de l'homme que continue de commettre la LRA.

Toutefois, des progrès sont faits contre ce fléau. Comme nous l'a signalé ce matin le Représentant spécial, M. Moussa, les efforts concertés des pays touchés, de l'Union africaine, de l'ONU et des autres partenaires ont considérablement affaibli la LRA. L'élimination définitive de la menace qu'elle représente est selon nous plus proche que jamais, mais cet objectif ne peut être réalisé que par le canal d'une action régionale et internationale soutenue.

Des progrès sont enregistrés dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente la LRA et à remédier aux effets de ses activités. Cependant, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale doit mettre à profit son rôle de coordination pour obtenir des résultats sur l'ensemble des points de la Stratégie. La Stratégie régionale et l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre la LRA sont toutes deux essentielles pour mettre un terme à la menace de la LRA. Il importe que le Représentant spécial,

M. Moussa, et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur, M. Madeira, continuent d'encourager la pleine mise en œuvre de ces deux mécanismes. Tous les gouvernements de la région doivent honorer leurs engagements en vertu de l'Initiative de coopération régionale et prendre les mesures qui s'imposent pour que l'Armée de résistance du Seigneur soit dans l'impossibilité d'opérer impunément sur leur territoire.

Le Royaume-Uni a affecté des fonds à l'UNICEF afin de protéger les femmes et les enfants dans les régions où sévit la LRA, mais nous estimons que des contributions supplémentaires sont nécessaires. Nous demandons instamment aux membres de la communauté internationale de mobiliser des ressources pour mettre la protection des civils au premier plan de la lutte contre la LRA. Les pays où sévit la LRA gagneraient à définir des procédures opérationnelles permanentes régissant la réception des femmes et des enfants repris à la LRA et leur remise aux mains d'entités civiles chargées de la protection de la femme et de l'enfance.

La coopération transfrontières entre les missions des Nations Unies déployées dans les pays où sévit la LRA doit être améliorée. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud doivent mettre au point et adopter des procédures opérationnelles permanentes communes et des modalités d'échanges rapides d'informations afin de pouvoir anticiper les mouvements de la LRA et les menaces imminentes mieux qu'ils ne le font actuellement.

L'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) doivent continuer de travailler en commun pour garder en tout temps une vision précise des capacités de la LRA et des régions dans lesquelles elle opère. Il faut également aller plus loin dans l'enquête sur les sources éventuelles de financement de la LRA, et notamment les liens qu'elle entretiendrait avec le braconnage des éléphants et le trafic qui en découle. Tarir la dernière source de financement de la LRA pourrait être le moyen de venir enfin à bout de ce groupe déplorable.

Je souhaite également aborder la question du rôle plus général du BRENUAC dans la région. Le BRENUAC joue un important rôle de coordination entre la Communauté économique des États de l'Afrique

centrale et l'Union africaine face à la crise en République centrafricaine et à la nécessité de poursuivre l'action en faveur de la sécurité maritime, comme nous l'a expliqué le Représentant spécial, M. Moussa. Le Royaume-Uni tient à faire toute la lumière sur les réalisations du BRENUAC. Ce dernier doit en effet continuer d'apporter sa réelle valeur ajoutée aux efforts régionaux et sous-régionaux en ces temps où les ressources sont restreintes et le système des Nations Unies est si sollicité. La criminalité dans le golfe de Guinée, en particulier, menace le développement économique, la paix et la sécurité dans la région et a également des répercussions sur le commerce international, le secteur de l'énergie, la sécurité et la stabilité.

Le BRENUAC s'est révélé un solide soutien pour la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission du golfe de Guinée dans le cadre du sommet des chefs d'État sur la sécurité maritime organisé à Yaoundé en juin, comme nous l'avons appris. L'adoption d'un code de conduite en matière de répression de la piraterie et l'accord auquel sont parvenus les États de la région en vue de lutter en commun contre la criminalité maritime constituent des avancées importantes. Le BRENUAC doit continuer de collaborer avec les communautés économiques régionales et les États de la région alors qu'ils s'attellent à la mise en œuvre du code.

Le BRENUAC doit continuer d'axer l'essentiel de ses efforts sur la réduction de la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur. Cela fait trop longtemps que la LRA étouffe le potentiel de progression et de développement de l'Afrique centrale. En conséquence, le Royaume-Uni soutient et continuera d'appuyer le travail du Représentant spécial, M. Moussa, de l'Ambassadeur Madeira et de leurs bureaux en vue d'éliminer définitivement la menace de la LRA.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Moussa, de son exposé et de tous les efforts qu'il déploie au nom de la paix et de la stabilité dans la région d'Afrique centrale.

Depuis sa création il y a plus d'un quart de siècle, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) n'a cessé d'être une source de terreur et de souffrances. Des dizaines de milliers d'Africains sont morts sous les griffes de sa violence prédatrice, et un nombre incalculable de jeunes ont été enrôlés de force comme enfants soldats ou esclaves sexuels.

Nous saluons les progrès accomplis face à la LRA au cours des derniers mois et nous réjouissons de l'ardeur renouvelée avec laquelle un certain nombre de partenaires régionaux et internationaux font pièce à la menace du LRA. Nous attendons tous le jour où Joseph Kony et les autres inculpés seront traduits en justice et où nous pourrons parler de la LRA au passé. Nous gagnons du terrain, mais ce jour n'est pas encore arrivé et l'expérience nous avertit que rien n'est gagné d'avance.

Ce qui fait que la menace de la LRA est pour notre gouvernement un point fondamental de l'ordre du jour du Conseil est que nous sommes convaincus que si elle maintient son engagement, la communauté internationale est désormais à même d'éliminer totalement cette menace. Il est donc essentiel que nous restions unis afin de terrasser la LRA, qui a prouvé qu'elle était prête à une guerre d'usure avec la communauté internationale et à exploiter à son avantage toute possibilité de regroupement, comme celle que lui a offert l'instabilité croissante en République centrafricaine au cours de l'année écoulée. Nous ne pouvons lui laisser croire qu'elle va pouvoir à la faveur d'un répit continuer d'intimider et de terroriser les populations locales dans des pays aux institutions déjà fragiles, à la gouvernance affaiblie et où les souffrances de la population ne sont que trop généralisées.

La réussite de ces efforts aura des retombées bien au-delà de la LRA. En effet, la lutte coordonnée que mènent les États de la région, l'Union africaine, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale contre la LRA constitue l'un des meilleurs modèles qui soit d'initiative de sécurité sous conduite africaine, appuyée par la communauté internationale, les partenaires bilatéraux, le Conseil de sécurité et la société civile. Mon gouvernement félicite en particulier les contingents armés ougandais, congolais et sud-soudanais de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, qui ont intensifié leurs opérations et renforcé leur coopération au cours des derniers mois. Leurs efforts ont mis une pression sans pareille sur la LRA, et contribué à réduire le nombre et l'intensité des attaques, à fragmenter ses forces, à encourager les défections et à réduire de 25 % le nombre de personnes déplacées en raison des violences liées à la LRA au cours de l'année écoulée.

Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a pour tâche essentielle de coordonner les activités des Nations Unies dans la région. Nous demandons au Secrétariat de fournir au

Représentant spécial, M. Moussa, le personnel et l'appui nécessaires, y compris au moins un fonctionnaire à plein temps qui se consacrera aux efforts de lutte contre la LRA au sein du BRENUAC. Nous félicitons également le Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine, M. Madeira, pour les efforts diplomatiques qu'ils ont déployés en vue d'assurer la reprise des opérations de la Force régionale d'intervention en République centrafricaine, ainsi que pour les efforts plus larges déployés en République démocratique du Congo. Leur partenariat est non seulement décisif pour l'efficacité des efforts de lutte contre la LRA en général mais offre aussi un modèle utile pour la coopération entre l'Union africaine et l'ONU.

Nous encourageons également les missions des Nations Unies au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo à travailler en coopération plus étroite avec la Force régionale d'intervention de l'Union africaine pour protéger les civils, fournir un appui logistique et convaincre les membres de la LRA de déposer les armes. Les États-Unis sont tout à fait déterminés à jouer leur rôle et continueront de dépêcher des conseillers militaires et de fournir un appui aérien et une aide à la protection des civils pour contrer la LRA. Nous sommes fiers de la contribution de nos forces spéciales et d'autres membres de notre personnel militaire et civil à l'appui de l'effort commun et nous espérons que des partenaires tels que l'Union européenne continueront également d'appuyer la Force régionale d'intervention de l'Union africaine.

Alors que la menace posée par la LRA recule, nous ne pouvons pas tourner le dos aux communautés qu'elle a terrorisées pendant si longtemps. Nous devrions commencer à préparer maintenant le lendemain du jour où Joseph Kony et la LRA appartiendront au passé. Nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles plusieurs organisations d'aide internationales se sont retirées de zones de la République démocratique du Congo où la LRA sévit. À cet égard, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Banque mondiale seront essentiels pour appuyer le relèvement des populations touchées par la LRA. Le Groupe de travail international sur la LRA coprésidé par les États-Unis et l'Union européenne a récemment établi que les télécommunications, la remise en état des routes et l'appui à la société civile seraient des domaines prioritaires pour appuyer les populations se relevant. Nous appelons les donateurs mondiaux à contribuer à ces efforts.

Comme l'a souligné à juste titre le Représentant spécial, M. Moussa, la LRA ne fonctionne pas en vase clos, et un certain nombre de questions urgentes affectant l'ensemble de la région méritent également notre attention. L'aspect le plus inquiétant concerne la crise en République centrafricaine sur les plans de la sécurité, des droits de l'homme et de la situation humanitaire. Le Gouvernement américain reste déterminé à trouver une solution rapide qui permettra de protéger les civils, de rétablir la sécurité et l'autorité de l'État et d'assurer l'accès des agents humanitaires dans ce pays. Nous considérons qu'il demeure essentiel de respecter le calendrier du cycle électoral, fixé à février 2015, défini dans les accords de Libreville pour assurer l'efficacité à long terme des efforts de stabilisation en République centrafricaine. Nous faisons également observer qu'une coopération étroite entre la Force régionale d'intervention de l'Union africaine et toute mission de maintien de la paix de l'Union en République centrafricaine sera essentielle.

On peut également se féliciter des efforts déployés par le BRENUAC pour lutter contre des tendances régionales inquiétantes telles que la menace terroriste, le trafic accru d'armes classiques, le braconnage de l'ivoire et l'augmentation massive des actes de piraterie dans tout le golfe de Guinée. Mon gouvernement appuie également fermement les efforts faits par le BRENUAC pour la mobilisation d'une action régionale sur ces questions.

Pour terminer, j'observe que nous nous trouvons à un moment décisif dans la région centrafricaine. Si nous prenons les devants aujourd'hui, comme il se doit, et accordons l'attention et les ressources suffisantes à un certain nombre de crises qui couvent dans l'ensemble de la région, qu'elles impliquent la LRA, la crise plus large touchant aux droits de l'homme et à la situation humanitaire en République centrafricaine ou des efforts visant à empêcher que les fléaux du terrorisme et de la piraterie ne s'enracinent davantage, nous avons une réelle occasion de sauver un nombre incalculable de vies et de précieuses ressources et d'aider la région à entrer dans une phase de stabilité et de prospérité, que sa population mérite.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé complet et d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2013/671) sur les activités du Bureau régional des Nations Unies

pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

La crise complexe en République centrafricaine, qui touche la situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité, continue d'avoir des incidences néfastes sur la stabilité et la sécurité de toute la sous-région centrafricaine. Nous sommes très préoccupés par la détérioration de la situation dans le pays qui s'explique par des violences accrues, une criminalité généralisée, la circulation d'armes, et l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Les répercussions négatives de cette crise sur la région et les différents processus régionaux, y compris les efforts de lutte contre la menace posée par la LRA, appellent la mise en œuvre rapide de tous les accords de transition et le rétablissement dans les plus brefs délais de l'état de droit et de l'ordre constitutionnel dans ce pays.

Nous saluons les efforts de médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) visant à trouver une solution à cette crise, ainsi que l'appui fourni à la CEEAC par d'autres institutions régionales. L'Azerbaïdjan salue la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'autoriser le déploiement de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine, ainsi que la résolution 2121 (2013), adoptée le mois dernier par le Conseil de sécurité.

Les problèmes multidimensionnels qui déstabilisent la région du Sahel appellent une réponse globale et multidimensionnelle aux niveaux national, régional et international. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel crée un cadre solide pour s'attaquer aux facteurs déterminants de l'instabilité chronique dans la région. Il convient de mettre en particulier l'accent sur l'amélioration de la coordination et la mobilisation des ressources pour promouvoir une croissance économique qui profite à tous au Sahel. Nous saluons donc la participation active constante du Secrétaire général, y compris dans le cadre de sa récente mission dans la région dont le but était de mobiliser un appui international en faveur des pays touchés.

Les actes de piraterie et les vols à main armée en mer commis au large des côtes du golfe de Guinée représentent une autre grave menace à la sécurité et au développement économique de la sous-région centrafricaine. Nous souscrivons totalement à l'appel du Secrétaire général à l'application des décisions adoptées au Sommet régional des chefs d'État et de gouvernement sur la piraterie maritime et les vols à main armée en mer

dans le golfe de Guinée tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin, qui ouvriront la voie au renforcement de la coopération sous-régionale et interrégionale afin de renforcer la sécurité maritime dans la région.

Nous prenons note avec préoccupation de la menace croissante que le braconnage et le trafic de l'ivoire représentent pour la paix et la stabilité durables des États d'Afrique centrale. De telles activités criminelles transfrontières, qui ont pris une ampleur alarmante, font partie des principales sources de financement pour les différents réseaux criminels et groupes armés transnationaux, y compris la LRA. Les mesures militaires et autres mesures radicales prises par des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale contre les trafiquants d'espèces sauvages doivent être renforcées par une coopération régionale et une assistance internationales renforcées.

Nous nous félicitons des progrès d'ensemble accomplis dans la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur et de la baisse du nombre de ses attaques, grâce à l'action résolue de pays touchés par la LRA et aux opérations menées par la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, et grâce également aux contributions soutenues des donateurs internationaux. Néanmoins, la LRA continue de représenter une menace grave et une source d'insécurité en Afrique centrale. L'objectif d'éradication de cette menace exige la mise en œuvre intégrale et ininterrompue des initiatives de l'ONU et de l'Union africaines relatives à la LRA. L'attention des gouvernements concernés et l'assistance des donateurs internationaux, devraient rester axées sur le renforcement des capacités d'intervention individuelles et collectives, sur la satisfaction des besoins de développement à long terme, sur la fourniture d'une aide humanitaire dans les zones touchées et sur la promotion des programmes de retour dans ces zones et de relèvement de ces zones.

Pour terminer, je tiens à exprimer notre plein appui aux activités du BRENUAC et à insister sur sa contribution importante à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Sa coopération accrue avec des mécanismes régionaux et sous-régionaux est essentielle pour s'attaquer aux problèmes et défis qui submergent la région.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé.

Grâce aux nouvelles opérations de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine et à l'appui de la communauté internationale, le territoire contrôlé par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) se réduit. Le territoire contrôlé par l'Armée de résistance du Seigneur se rétrécit. Les rapports faisant état de défections continues de la LRA sont également encourageants. Il faut, pour accélérer cette tendance, mettre effectivement en œuvre dans les zones touchées les programmes de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation et ce, avec un soutien financier adéquat. La République de Corée se félicite du rôle de coordination joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour la stratégie régionale de lutte contre le LRA, menée en coopération avec les missions des Nations Unies et les organisations régionales.

Pour mettre un terme aux atrocités commises par la LRA en Afrique centrale, la coopération active entre les pays touchés par la LRA est d'une importance critique. Nous attendons de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Soudan et du Soudan du Sud qu'ils soutiennent intégralement les efforts collectifs déployés pour le succès des opérations transfrontalières contre la LRA. Il est également inquiétant de constater que les groupes armés sont souvent soutenus par le braconnage et le commerce illicite de la faune sauvage. Encore plus troublant est le fait que ces activités illégales se nourrissent de la hausse du chômage des jeunes et constituent une menace potentielle pour la paix et la stabilité dans la région. À cet égard, nous saluons les efforts faits par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale pour relancer l'économie régionale.

La République centrafricaine est en passe de devenir un refuge potentiel pour les agents restants de la LRA. Les violations flagrantes des droits de l'homme se poursuivent et les autorités de transition semblent incapables d'y mettre fin. La priorité devrait donc être de protéger les civils et de fournir une assistance humanitaire aux personnes en situation de besoin urgent. Nous, le Conseil de sécurité, devons continuer à encourager les autorités de la République centrafricaine à coopérer activement avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine pour rétablir l'ordre public et mettre fin à l'impunité.

Le mois dernier, le Conseil a renforcé le mandat du BINUCA. Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2013/671) propose diverses options pour aider la République centrafricaine. Nous attendons avec intérêt la tenue de consultations à huis-clos sur cette question dans les prochains jours.

En ce qui concerne la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée, nous nous félicitons de la tenue du Sommet de Yaoundé en juin, qui a jeté les bases d'une stratégie régionale. Nous espérons que les dirigeants régionaux traduiront leur volonté en mesures de suivi concrètes. Enfin, nous apprécions les efforts continus du Représentant spécial, M. Abou Moussa, et de son personnel qui travaillent dans un environnement difficile.

M^{me} King (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Moussa, pour son exposé aujourd'hui. Il s'agit là d'une occasion importante pour le Conseil d'examiner tous les problèmes critiques auxquels fait face la région de l'Afrique centrale et le rôle important joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) pour y remédier. Je voudrais concentrer mon propos sur trois questions interdépendantes : traiter de la crise en République centrafricaine, maintenir la dynamique des efforts visant à éradiquer définitivement la menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et appuyer le BRENUAC et les efforts régionaux en vue de relever les autres défis posés à la paix et à la sécurité en Afrique centrale.

D'abord et avant tout, nous devons aborder la question de la détérioration des conditions de sécurité et de la crise grave des droits de l'homme et humanitaire en République centrafricaine. Nous avons été clairement informés de la violence interreligieuse croissante qui sévit dans la République centrafricaine et du risque d'escalade d'une situation qui échappe à tout contrôle, avec des conséquences désastreuses pour le pays et, comme l'a dit M. Moussa, potentiellement pour l'ensemble de la région également. La crise exige une réponse urgente et globale, et le Conseil se doit, conformément à ses engagements, d'envisager toutes les options possibles pour stabiliser la situation.

L'Australie appuie fermement la mise en œuvre de la résolution 2121 (2013), qui a renforcé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA). Nous devons maintenant examiner les options proposées par le Secrétaire général concernant l'appui

international à accorder à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et la transition éventuelle à une opération de maintien de la paix des Nations Unies. À notre avis, la forme doit suivre la fonction; nous devons adopter l'option ou les options qui répondent le mieux à la situation en République centrafricaine aujourd'hui et à plus long terme. Nous devons maintenir l'élan imprimé au cours des prochaines semaines afin de pouvoir réagir rapidement. Nous savons que le coût de l'inaction sera inacceptable.

Deuxièmement, nous devons maintenir l'élan imprimé pour éliminer définitivement la menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur. Nous savons tous trop bien que la LRA prospère en l'absence de sécurité et dans les environnements où l'autorité de l'État est faible ou inexistante. L'effondrement total de la sécurité et de l'ordre public dans la République centrafricaine a donné à la LRA toute la place d'opérer.

Nous nous félicitons de la reprise des activités du contingent ougandais de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. Néanmoins, la LRA a eu l'occasion de se regrouper en se retirant dans des zones rurales situées au-delà de la zone d'opérations de la Force régionale d'intervention. Cela ne fait que souligner l'importance d'une plus grande coordination entre la Force régionale d'intervention, la MISCA et le BINUCA.

La menace posée par la LRA est diminuée mais elle n'est pas éliminée. Plus tôt cette semaine, nous avons entendu des rapports inquiétants de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) faisant état d'attaques et d'enlèvements présumés de la LRA dans l'État de l'Équatorial occidental – premiers incidents de ce type à se produire dans le Soudan du Sud depuis plus de deux ans. Une reprise des activités de la LRA a été observée dans le nord-est de la République démocratique du Congo au début du mois de novembre, mettant fin à deux mois d'accalmie relative. Des mandats d'arrêt émis en juillet 2005 par la Cour pénale internationale contre Joseph Kony et d'autres hauts dirigeants de la LRA n'ont toujours pas été exécutés, au bout de huit ans.

Les efforts régionaux et internationaux renforcés de lutte contre la LRA ont donné des résultats positifs. Nous nous félicitons de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur et saluons les progrès considérables réalisés dans l'opérationnalisation de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine.

Comme le note le rapport du Secrétaire général, les opérations militaires ont affaibli le groupe rebelle, réduit globalement la fréquence de ses attaques, restreint sa capacité à établir des bases et incité ses combattants à désertir. Nous devons saisir la présente occasion pour mettre un terme une fois pour toutes à ce groupe odieux et aux atrocités qu'il a commises contre les civils.

Des efforts supplémentaires sont évidemment nécessaires pour améliorer la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies. Le BRENUAC a un rôle important de coordination à jouer pour aider à traduire cette stratégie en résultats concrets sur le terrain. Cela nécessite l'engagement de toutes les parties prenantes, des pays touchés par la LRA – qui ont une responsabilité centrale – des organisations régionales, de l'ensemble du système des Nations Unies et des partenaires internationaux. Tandis que la tactique de la LRA continue d'évoluer, la coordination transfrontalière et l'échange d'informations sont d'autant plus importants pour renforcer la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, qui ont beaucoup souffert entre les mains de la LRA. Les missions de maintien de la paix et les missions politiques des Nations Unies dans la région – la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la MINUSS et le BRENUAC – ont un rôle essentiel à jouer à cet égard, et devraient continuer à renforcer leur coopération avec la Force régionale d'intervention de l'Union africaine.

Enfin, nous devons appuyer le BRENUAC et aider les efforts régionaux à relever d'autres défis souvent liés à la paix et à la sécurité en Afrique centrale. Un de ces défis a trait au braconnage et au trafic d'animaux sauvages dans la région de l'Afrique centrale, qui ont atteint des niveaux alarmants, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général. Outre l'impact écologique et la cruauté de ces pratiques, ces activités illicites servent à financer les réseaux criminels transnationaux et les groupes rebelles armés, dont la LRA. Elles sont de plus en plus souvent considérées par les pays de la région comme une menace pour leur sécurité. Nous encourageons donc de nouveaux efforts régionaux et internationaux pour lutter contre le braconnage. Nous nous félicitons de l'assistance fournie par le BRENUAC aux efforts régionaux pour résoudre cette question et relever d'autres défis auxquels l'Afrique centrale est confrontée. Je tiens à souligner la conviction de l'Australie que le BRENUAC a un rôle important à jouer dans la prévention des conflits, les systèmes d'alerte rapide et la médiation.

Permettez- moi de conclure en réaffirmant le plein soutien de l'Australie aux efforts du Représentant spécial, M. Moussa, et du BRENUAC.

M. Araud (France) : Naturellement, je remercie M. Abou Moussa de sa présentation. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport (S/2013/671).

Certes, les défis restent nombreux en Afrique centrale, et ils ont été cités par M. Abou Moussa, notamment les actes de piraterie dans le golfe de Guinée, qui ne cessent d'augmenter, mais également la situation en République démocratique du Congo, qui reste fragile malgré la victoire remportée sur le Mouvement du 23 Mars. Je centrerai mon intervention sur deux sujets : tout d'abord, la République centrafricaine et, ensuite, comme mes collègues, sur l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

En ce qui concerne la République centrafricaine, j'aimerais que mon intervention soit entendue à la fois comme une alerte et un appel. Une alerte, étant donné la gravité exceptionnelle de la situation humanitaire en République centrafricaine. Je crois qu'aujourd'hui nul ne peut sous-estimer les risques que comporte la situation humanitaire en République centrafricaine, des risques qui pourraient conduire à des massacres et à des violences de masse si la communauté internationale n'intervient pas. Je ne peux que conseiller aux participants à la présente séance de rencontrer les représentants soit des agences et entités humanitaires de l'Organisation soit des organisations non gouvernementales qui sont courageusement actives en République centrafricaine.

S'ils devaient le faire, ils entendraient tous des récits épouvantables sur la situation de la population, qui est terrorisée et menacée par des groupes de bandits – disons-le – et, en même temps, qui risque de s'enfoncer dans une violence de nature interconfessionnelle. Les chrétiens ont peur des musulmans. Les musulmans ont peur des chrétiens. Les uns et les autres créent des milices qui, évidemment, se livrent à des violences aveugles, dont les premières victimes sont des civils, notamment des femmes et des enfants. Pour éviter le pire – qui a hélas déjà eu lieu il y a 20 ans au centre de ce continent – nous devons agir et réagir très rapidement.

Comme je l'ai dit, la situation humanitaire est extrêmement dangereuse. L'ensemble de la population centrafricaine, dont la moitié est composée d'enfants, est touchée. Plus d'un million de personnes se trouvent dans

une situation d'insécurité alimentaire, et 400 000 ont été déplacées. Les exactions, les violences et les assassinats sont quasiment quotidiens dans un pays où il n'y a absolument plus d'État, où l'autorité de l'État n'existe plus. Il n'y a plus que des milices, qui se font une loi pour elles-mêmes. Nous devons donc réagir. Ma déclaration est aussi un appel à la communauté internationale.

Je sais bien que la République centrafricaine est un pays en grande partie ignoré, auquel nous ne pensons pas souvent et qui n'est pas souvent en première page des journaux. Néanmoins, aujourd'hui, la République centrafricaine est le lieu d'une tragédie d'une extrême gravité. Ce n'est pas seulement une tragédie d'un point de vue moral, ce qui serait déjà suffisant pour nous mobiliser, mais c'est aussi une tragédie qui pourrait avoir des conséquences sur l'équilibre de l'ensemble de la région. Nous voyons déjà que des incidents ont été observés à la frontière entre la République centrafricaine et le Cameroun. Le risque est donc que la République centrafricaine se transforme au centre de l'Afrique en un État failli, c'est-à-dire en un foyer d'instabilité pour l'ensemble des États de la région.

Les États de la région ont réagi. Nous devons, naturellement, saluer les efforts mis en place par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et par l'Union africaine. Ces États ont décidé de déployer une force africaine – la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine – en République centrafricaine. Ils méritent donc naturellement le soutien des Nations Unies et, bien entendu, le soutien bilatéral de tous les États concernés. À l'initiative de la France, le Conseil aura l'occasion d'examiner dans les détails les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour soutenir cette force et pour essayer de trouver une solution durable à la crise en République centrafricaine. Comme je l'ai dit, tous ces défis politiques, humanitaires et de sécurité, demandent une coordination de l'ensemble des acteurs. De ce point de vue, naturellement, le BRENUAC doit jouer un rôle avec les organisations régionales et sous-régionales.

Après avoir traité de la République centrafricaine, après avoir essayé de convaincre les auditeurs et mes collègues de la gravité de la situation, je me tournerai naturellement vers l'autre sujet, le sujet central des interventions de mes collègues, c'est-à-dire l'Armée de résistance du Seigneur. À cet égard, je ne peux que répéter ce qui a déjà été dit, c'est-à-dire me réjouir des progrès récemment accomplis dans la lutte contre ce mouvement armé, dont nous connaissons la violence,

la cruauté dirais-je, exceptionnelle. Nous encourageons donc les États concernés et les partenaires à poursuivre en ce sens pour mettre un terme à cette menace.

Les actions coercitives de lutte contre la LRA de l'Union africaine sont une réalité, comme nous l'avons dit. La Force régionale d'intervention de l'Union africaine contre la LRA a fait la preuve de son efficacité. Nous devons évidemment saluer l'engagement de l'Ouganda et des pays de la région qui y contribuent. Nous devons maintenant veiller à ce que la LRA ne bénéficie pas du vide sécuritaire en République centrafricaine pour prospérer. Un autre problème lié à la situation en République centrafricaine est que la partie orientale du pays risque d'offrir un sanctuaire aux terroristes de la LRA.

Dans le même temps, nous ne devons pas oublier la nécessité de la justice. Nous devons traduire en justice les principaux dirigeants de l'Armée de résistance du Seigneur, dont notamment Joseph Kony. Nous encourageons les États concernés à renforcer leur coopération et leur collaboration avec la Cour pénale internationale à cet égard. Les mesures de protection des civils doivent naturellement être renforcées, ce qui passe par un partage d'informations et de renseignements entre les opérations et les bureaux des Nations Unies de la région, mais aussi entre l'ONU et la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. L'accès et l'assistance humanitaire aux zones touchées par la LRA, souvent par définition très isolées et difficilement accessibles, doivent également être facilités dans la mesure du possible.

La France soutient l'ensemble de ces efforts au travers de sa contribution à la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne. En ce qui concerne la République centrafricaine, les membres savent que la France est présente à Bangui et renforcera sa présence pour pouvoir apporter un soutien efficace à la force africaine. Elle soutient également par ailleurs à titre bilatéral les États touchés par la LRA.

Les États touchés par la LRA ont un rôle de premier plan à jouer, avec l'Union africaine, pour lutter contre cette organisation. Tenons-nous à leurs côtés.

M. Menan (Togo) : Nous voudrions remercier M. Abou Moussa pour la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2013/671), et lui réitérer d'emblée l'appui du Togo pour le travail qu'il accomplit à la tête du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) dans un contexte très difficile.

Il ressort du rapport sous examen que certains pays d'Afrique centrale ont poursuivi leurs efforts en matière de renforcement de la stabilité, de la démocratie, de l'état de droit et de la gouvernance politique et économique. La tenue d'élections législatives, sénatoriales et locales apaisées en Guinée équatoriale et au Cameroun n'est est qu'une preuve. Il en va de même de la défaite militaire du Mouvement du 23 mars dans l'est de la République démocratique du Congo, où ce groupe rebelle a commis de nombreuses exactions et violations graves des droits humains et du droit international humanitaire.

L'espoir de paix sans précédent que connaît aujourd'hui cette partie de la République démocratique du Congo, marquée par près de deux décennies de conflits récurrents très meurtriers, est, sans nul doute, le fruit de la nouvelle stratégie mise en place par les Nations Unies et les pays de la région pour établir de façon durable la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

Nous émettons le souhait que les pourparlers de Kampala aboutissent à la signature d'un instrument de paix qui mette définitivement un terme à ce conflit, en ne laissant cependant pas impunis les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conformément à la déclaration présidentielle du 14 novembre (S/PRST/2013/17).

Si un vent d'optimisme souffle désormais sur certains pays de la région, d'autres en revanche, comme la République centrafricaine, continuent de faire face à des situations dramatiques et à de nombreux défis humanitaires et de sécurité. En effet, depuis la prise du pouvoir, par la force, par la rébellion de la Séléka, la République centrafricaine est devenue un État où règne le chaos. La situation qui y règne actuellement, marquée par des affrontements intercommunautaires et interreligieux, autorise à dire que si la communauté internationale n'intervient pas de la façon la plus robuste, la République centrafricaine risque de sombrer totalement dans l'anarchie.

Face à cette situation, nous voudrions saluer l'action de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de l'Union africaine et des Nations Unies, ainsi que d'autres acteurs et partenaires de la République centrafricaine, action qui tend à sécuriser, un tant soit peu, les populations civiles et à apporter l'aide humanitaire requise aux centaines de milliers de réfugiés et de déplacés internes. Nous estimons en outre que le retour à l'ordre constitutionnel

à travers l'organisation, dans un délai raisonnable, des élections libres, transparentes et démocratiques dans ce pays, constitue l'une des voies de sortie de la crise en République centrafricaine et exprimons notre gratitude à tous ceux qui travaillent à cette fin.

Par ailleurs, la décision portant déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), et, surtout, l'adoption par le Conseil de la résolution 2121 (2013), illustrent la prise de la mesure par la communauté internationale de la menace de déstabilisation qui pèse sur ce pays et que représente l'installation durable de l'instabilité et de la violence en République centrafricaine.

Cependant, il va de soi, au regard de la situation actuelle, que la MISCA ne pourrait pas être efficace sans un appui financier et logistique conséquent des Nations Unies en particulier, et de la communauté internationale, et il urge que ce soutien se concrétise dans des faits réels. À ce sujet, mon pays se joint à la déclaration faite par le représentant de la France sur cet aspect particulier, en l'occurrence la situation en République centrafricaine.

Comme le confirme le rapport du Secrétaire général (S/2013/671), les efforts de la communauté internationale ont certes conduit à l'affaiblissement de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), mais ce groupe armé garde toujours une certaine force de nuisance, notamment en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. En particulier, la situation qui règne dans ce dernier pays a eu des répercussions négatives sur la lutte contre la LRA, qui y a concentré le plus grand nombre de ses combattants, posant davantage de menace pour les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants. Une attaque de ce groupe armé a même été enregistrée au Soudan du Sud, alors que ce pays n'avait plus connu d'attaques de la LRA depuis la seconde moitié de l'année 2011.

Cependant, nous nous félicitons que des progrès aient été encore enregistrés ces derniers mois dans la lutte contre ce groupe armé. Au nombre de ces progrès, on peut citer la mise en service de la Force régionale de lutte contre ce groupe armé et l'aval donné à l'Armée du Soudan du Sud de traquer ses combattants sur le territoire de la République démocratique du Congo. Les résultats obtenus jusqu'ici attestent que si les différents acteurs impliqués dans cette lutte, les donateurs et la communauté internationale faisaient davantage d'efforts sur les plans financier et logistique, ce groupe serait totalement anéanti.

Toutefois, le succès de cette lutte passe par la capture du chef de la LRA, Joseph Kony, et de ses principaux lieutenants et par leur traduction devant la justice. Pour ce faire, il importe que tous les États de la région renforcent leur coopération aux fins de l'exécution des mandats d'arrêts internationaux lancés contre ces criminels dont l'arrestation permettrait également la reddition rapide des combattants qui devraient, par la suite, être pris en charge dans le cadre d'un processus adéquat de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, et de réinsertion.

La région de l'Afrique centrale, malgré les efforts consentis et les résultats tangibles obtenus çà et là, reste confrontée à d'autres défis de taille. La piraterie en mer figure, sans nul doute, au nombre de ces défis. À cet effet, nous saluons les actions que les pays concernés y mènent, avec l'appui des différents partenaires, et estimons que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale devrait bénéficier d'un appui conséquent pour soutenir la mise en œuvre rapide de la stratégie régionale de lutte contre ce phénomène.

Nous exprimons, par ailleurs, notre grave préoccupation au sujet des actes de braconnage et de massacre des éléphants et autres animaux de la faune, qui ont cours dans certains pays de la région. À l'évidence, la vente des ivoires et d'autres produits de ce braconnage constitue une des principales sources de financement des activités des groupes criminels et rebelles. Nous pensons que la lutte contre ce phénomène grandissant passe par des actions en amont et en aval. Autrement dit, des mesures urgentes doivent être prises, non seulement au niveau des pays où sévit le braconnage, mais aussi au niveau des pays de transit et de destination des produits du braconnage. Dans cette logique, nous appelons les États concernés au renforcement de leur coopération dans la lutte contre ces actes, mais aussi au renforcement, sans délai, avec l'appui des partenaires, des mesures de sécurité autour des parcs et autres aires protégées où vivent ces animaux.

À cet égard, nous nous félicitons que le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ait décidé, lors de sa trente-sixième réunion ministérielle qui s'est tenue à Kigali du 20 au 23 août, d'inscrire la question de la lutte contre le braconnage à l'ordre du jour de ses prochaines réunions. De même, nous nous réjouissons du lancement, lors de la réunion de haut niveau co-organisée par le Gabon et l'Allemagne en marge des travaux de la soixante-huitième session de l'Assemblée

générale, d'un programme triennal de récolte de fonds en vue de lutter contre le braconnage et le trafic illicite des espèces menacées. La conjugaison de toutes ces initiatives permettra, à coup sûr, d'enrayer ce phénomène qui constitue non seulement une menace grave pour la survie des espèces protégées mais surtout un facteur qui alimente les conflits dans la région.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette réunion aujourd'hui. Je remercie également M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), de son exposé. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer les efforts soutenus du BRENUAC et sa participation à toutes les initiatives régionales visant à rétablir la paix et la stabilité dans la région d'Afrique centrale.

L'Afrique centrale étant située au cœur du continent, elle peut servir de référence pour la situation qui règne en Afrique. Cette sous-région connaît des cas extrêmes d'une autorité déficiente de l'État dans certains territoires et à travers des frontières poreuses. Cela est particulièrement vrai pour la République démocratique du Congo et la République centrafricaine. Dans cette région sévissent des groupes armés qui échappent à tout contrôle, notamment les mouvements terroristes comme l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), les gangs de voyous comme les ex-Séléka et les anti-balaka, mais surtout, le mouvement génocidaire connu sous le nom de Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui continue d'étendre ses activités et de propager son idéologie génocidaire, 19 ans après le génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda.

Nous avons suivi la déclaration faite par notre collègue, le représentant de la France. Il nous a tous mis en garde au sujet de ce qui se passe actuellement en République centrafricaine, où les musulmans et les chrétiens s'entre-tuent. Le Conseil peut imaginer ce qui s'ensuivrait si les FDLR entraient dans le jeu de ce melting-pot.

Il y a quelques jours, nous avons tous entendu aux informations que les groupes armés de la République centrafricaine avaient lancé une attaque au Cameroun. C'est une preuve du danger que représentent ces groupes armés non seulement pour les pays dans lesquels ils opèrent, mais également pour les pays voisins. Par conséquent, nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'éliminer ces forces négatives. Par ailleurs, comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire

général (S/2013/671), il est regrettable que la dégradation de la situation en République centrafricaine soit l'un des faits politiques marquants survenus en Afrique centrale pendant la période considérée.

Cela étant dit, nous nous félicitons de l'esprit renouvelé d'appropriation et de coopération affiché par les dirigeants de la région. Cela a été démontré par la contribution de 50 millions de dollars, annoncée par les chefs d'État lors du sommet extraordinaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) qui s'est tenu le 14 juin à Libreville, à l'appui de l'action menée par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en République centrafricaine. Cela a été également démontré par les résultats de la trente-sixième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue au Rwanda en août, qui s'est également penchée sur la situation en République centrafricaine. Nous saisissons cette occasion pour saluer les efforts de l'Union africaine, de la CEEAC, et de l'ONU, par l'intermédiaire du BRENUAC et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, pour trouver une solution durable à la crise actuelle en République centrafricaine.

En outre, le Rwanda accueille favorablement la décision prise par les chefs d'État de la CEMAC d'abolir les visas pour les ressortissants de leurs six pays, à compter du 1^{er} janvier 2014, car elle nous semble signer une étape majeure sur la voie de l'intégration et de la coopération économique dans la région. Pour que les populations de la région de l'Afrique centrale puissent bénéficier pleinement et rapidement de cette évolution, il est indispensable de stabiliser la région tout entière, et notamment de mettre un coup d'arrêt aux activités de toutes les forces nuisibles qui sévissent en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

Le dernier rapport du Secrétaire général révèle qu'en dépit des efforts concertés, l'Armée de résistance du Seigneur continue de faire peser une menace grave sur la sécurité, sur la situation humanitaire et sur les droits de l'homme. Bien que les chiffres publiés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) fassent état d'un recul du nombre d'incidents liés à la LRA, les assassinats et enlèvements, ainsi que les déplacements massifs de civils qui lui sont attribuables restent très préoccupants.

Nous condamnons avec force les violations que la LRA continue de commettre à l'encontre d'enfants, ainsi que son utilisation du viol, de l'esclavage sexuel et des violences sexuelles, et le fait qu'elle enrôle de force des enfants soldats. Nous saluons les succès remportés par les opérations militaires de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine pour affaiblir la LRA. À cet égard, nous félicitons les pays qui fournissent des contingents, notamment l'Ouganda, de leurs efforts.

Nous demeurons très préoccupés par la situation humanitaire des plus de 350 000 déplacés dans les pays où sévit la LRA, et nous exhortons la communauté internationale à continuer d'apporter son aide aux populations déplacées. Nous appelons à renforcer l'assistance humanitaire à l'intention des groupes les plus vulnérables et nous invitons les autorités de la République centrafricaine à s'acquitter de leur responsabilité principale d'assurer la sécurité et la sûreté des personnes déplacées. À cet égard, nous appelons la République centrafricaine à permettre, voire, le cas échéant, à faciliter l'accès des organisations humanitaires aux personnes les plus durement touchées.

Le braconnage a atteint des proportions inquiétantes dans la région de l'Afrique centrale. À l'occasion de la trente-sixième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, organisée au Rwanda en août dernier, il a été révélé que la population d'éléphants de la région avait diminué de 70 % au cours des 10 dernières années. Il convient de noter que les braconniers, autant que les groupes armés, recourent à des armes sophistiquées, acquises grâce aux revenus générés par le commerce illégal de l'ivoire, pour tuer des civils innocents et déstabiliser des nations entières. C'est pourquoi cette pratique continue de faire peser une menace sérieuse sur la sécurité des pays de la région dans lesquels elle s'exerce. En conséquence, cette situation requiert une détermination accrue des acteurs régionaux et une coordination renforcée avec les pays de destination, qui se trouvent pour la plupart en dehors du continent africain.

Pour terminer, je voudrais remercier l'Union européenne et les États-Unis de leur appui inestimable à la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur. Nous accueillons favorablement également les engagements pris par le Luxembourg et le Royaume-Uni en faveur de la mise en œuvre de la stratégie

régionale des Nations Unies. Nous appelons les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux à rejoindre les efforts déployés dans la région pour lutter contre l'un des groupes armés parmi les plus criminels et les plus brutaux de ces dernières décennies. Le Rwanda reste convaincu que, si nous poursuivons les efforts régionaux et internationaux actuels, la LRA et ses commandants tristement célèbres pourraient être en train de vivre leurs derniers jours.

M. Laassel (Maroc) : À mon tour, je voudrais remercier M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé, et souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Madeira, Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Nous saluons les efforts du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et son engagement auprès des organisations sous-régionales pour renforcer la sécurité et les capacités institutionnelles des États de la région.

Mon pays se félicite des efforts entrepris par les pays de la région de l'Afrique centrale, individuellement et collectivement, pour faire face aux différents défis auxquels se heurte cette région. L'accord intervenu au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale pour la suppression des visas à compter de janvier 2014 est un signal fort de la volonté de ces États de faire face collectivement aux défis sécuritaires et économiques qui entravent leur développement.

M. Moussa, dans son exposé, et le Secrétaire général, dans son rapport (S/2013/671), nous ont présenté les défis qui caractérisent la situation en Afrique centrale, dominée par l'instabilité en République centrafricaine, la prolifération des groupes rebelles dans l'est de la République démocratique du Congo, et l'insécurité qui résulte de la situation dans le golfe de Guinée et la région du Sahel, ce qui nécessite des réponses coordonnées et urgentes de la part de la communauté internationale.

La situation en République centrafricaine continue de se dégrader, en particulier sur les plans humanitaire et de la sécurité. Elle risque d'avoir des conséquences dangereuses pour le pays et la région tout entière si elle n'est pas maîtrisée dans les plus brefs délais. À cet égard, nous saluons les efforts internationaux et régionaux en faveur d'un retour rapide à la stabilité en République centrafricaine et dans la région.

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a joué un rôle exemplaire

dans les efforts pour atténuer la situation de crise en République centrafricaine, aussi bien au niveau politique que sur le plan de la sécurité, avec l'augmentation des effectifs de la Force multinationale d'Afrique centrale. Il est primordial que le BRENUAC poursuive et intensifie sa coopération avec la CEEAC pour régler le conflit en République centrafricaine et sur toutes les questions d'intérêt commun. Dans ce cadre, nous nous félicitons de la rencontre entre M. Abou Moussa et M. Ahmad Allam-Mi, dont nous saluons la nomination en tant que Secrétaire général de la CEEAC. Par ailleurs, nous louons les efforts du BRENUAC qui, en sa qualité de secrétaire du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, a contribué à l'organisation de la trente-sixième réunion ministérielle dudit Comité, qui s'est tenue à Kigali en août dernier.

L'intensification des activités de trafic transfrontières est une source supplémentaire d'inquiétude. Quarante-trois actes de piraterie ou vols à main armée sont recensés sur les neuf derniers mois, dépassant ainsi la Corne de l'Afrique, considérée pourtant comme la région la plus touchée du continent. Selon le Bureau maritime international, il est également à craindre que la piraterie se propage le long de la façade atlantique africaine. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la mise en oeuvre de la déclaration de Yaoundé de juin dernier.

Le trafic et le commerce illicite de l'ivoire dans la sous-région de l'Afrique centrale sont considérés comme les plus importants de toute la région. Selon le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement, les revenus de ces activités illégales financent la criminalité transnationale, les réseaux terroristes et les groupes rebelles, dont l'Armée de résistance du Seigneur. À cet égard, nous nous félicitons de la décision adoptée par les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de prendre des mesures drastiques et concertées contre le braconnage, ce qui permettra de tarir les sources de financement des groupes rebelles et de la LRA.

Les défis auxquels se heurte le Sahel sur le plan de la sécurité ont à leur tour touché la région de l'Afrique centrale et du Maghreb, car les flux d'armes, de terroristes et de combattants étrangers constituent une menace supplémentaire. Dans ce cadre, le Maroc, qui est lié par des relations traditionnelles d'amitié et de coopération avec les pays de l'Afrique centrale, du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, a organisé,

les 13 et 14 novembre derniers, une conférence internationale sur la sécurité des frontières pour les pays du Sahel et du Maghreb. Cette conférence a été couronnée par l'adoption de la Déclaration de Rabat, qui appelle notamment à mettre en place des réseaux de coopération entre les services chargés de la surveillance aux frontières et de la sécurité des pays de la région, ainsi qu'à échanger les expériences et les bonnes pratiques en la matière. Les enseignements tirés de ces échanges pourront être reproduits au profit des pays de l'Afrique centrale. Le Maroc accueillera également la prochaine édition du sommet de la Communauté des États sahélo-sahariens, qui sera l'occasion de propulser la coopération sous-régionale et de dynamiser la mise en œuvre des décisions prises lors des précédents sommets.

Pour ce qui concerne l'Armée de résistance du Seigneur, bien que les rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) indiquent une réduction du nombre d'incidents, le nombre de personnes ayant perdu la vie et le nombre d'enlèvements demeurent élevés pour la période de janvier à septembre 2013, par rapport à la même période en 2012. Les attaques de la LRA ont provoqué une situation humanitaire inquiétante du fait du déplacement de milliers de personnes – 353 000 en République centrafricaine d'après le BCAH.

Le Maroc réitère sa condamnation des atrocités et des violations des droits de l'homme commises par la LRA et lance un appel pour que soient consentis des efforts collectifs de coopération à l'échelle tant régionale qu'internationale, afin de faire face à ces fléaux. À cet égard, nous saluons le rôle joué par le BRENUEAC dans la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente la LRA. Mon pays, engagé depuis longtemps dans les efforts internationaux de maintien de la paix par la présence de ses contingents au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), se joint aux efforts régionaux et internationaux pour enrayer le fléau du terrorisme en Afrique centrale et au Sahel, et il continuera à apporter l'assistance humanitaire et médicale nécessaire dans le cadre du mandat de la MONUSCO.

Enfin, nous exprimons notre soutien au BRENUEAC et au Représentant spécial, M. Abou Moussa, pour ses efforts dans la prévention des conflits en Afrique.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Abou Moussa de son exposé.

Nous partageons les préoccupations exprimées aujourd'hui au sujet des conséquences négatives du conflit armé en République centrafricaine sur la situation dans la sous-région. S'il est vrai que la crise dans ce pays découle, entre autres, de l'entrée illégale de combattants et d'armes étrangers à travers les frontières poreuses du Sahel, on peut clairement dénoter à cet égard l'impact de la crise libyenne. Indéniablement, la normalisation de la situation militaire, politique et humanitaire en République centrafricaine est extrêmement importante pour la paix, la sécurité et la stabilité de toute la sous-région.

Nous nous réjouissons de l'intensification de la coopération entre pays et organisations prenant part à la lutte contre la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée. Nous attachons la plus grande importance à la mise en œuvre pratique des décisions prises en juin au sommet des États de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest en matière de lutte contre la piraterie.

Nous constatons une diminution généralisée des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) depuis le début de l'année. Sous la pression de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, les combattants de la LRA font profil bas : ils se sont scindés en petits groupes et ne se livrent, pour l'essentiel, qu'à des actes de vol mineurs. Entre autres progrès observés, nous relèverons la baisse du nombre de réfugiés et de déplacés créés par les activités criminelles dans la région, qui est tombé de 440 000 à 350 000.

Néanmoins, ces bandits se mobilisent de nouveau, mettant à profit la faiblesse des autorités de l'État dans les régions voisines du Soudan du Sud et l'anomie politique en République centrafricaine. Une lutte efficace contre les bandes organisées dépendra au premier chef des efforts coordonnés des acteurs régionaux eux-mêmes. À cet égard, nous saluons le déploiement de plus de 3 000 soldats sur les 5 000 prévus au sein de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine.

Toutefois, régler le problème par la seule voie militaire n'est pas envisageable. Cela demande au contraire une stratégie globale, notamment des mesures de renforcement des services de sécurité des pays de la sous-région, un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des combattants, le

règlement des problèmes socioéconomiques pressants, la fourniture d'une aide humanitaire et la consolidation de l'autorité de l'État.

En conclusion, nous voudrions noter la contribution du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale aux efforts collectifs visant à assurer la paix et la sécurité dans la sous-région. Nous saluons la coopération accrue entre le Bureau et les partenaires régionaux dans des domaines tels que la diplomatie préventive, la médiation, les bons offices, la consolidation de la paix et la lutte contre le terrorisme, la piraterie et les vols à main armée en mer, ainsi que la prolifération illégale des armes.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé. Nous apprécions vivement le précieux travail qu'effectue le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) sous sa conduite.

La sous-région de l'Afrique centrale se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, eu égard aux nombreuses menaces nouvelles à sa sécurité et à sa stabilité. La région doit faire face aux répercussions de la fragile situation au plan de la sécurité au Sahel, de la prolifération des armes et du terrorisme, de la criminalité transfrontalière organisée, de la piraterie et de la menace que représente depuis des années maintenant l'Armée de libération du Seigneur (LRA).

La principale menace à la paix et à la stabilité de l'ensemble de la sous-région découle de la dégradation rapide des conditions de sécurité et de la situation humanitaire en République centrafricaine. L'effondrement quasi total des institutions de l'État dans ce pays, avec le vide sécuritaire qui en résulte, l'engrenage sans fin des représailles et d'une violence à caractère toujours plus ethnique et religieux, sur une échelle de plus en plus étendue, ont eu des répercussions catastrophiques pour le pays comme pour ses voisins.

Face aux graves problèmes que connaît la République centrafricaine il faut une riposte régionale et internationale unifiée et bien coordonnée en vue de neutraliser les menaces immédiates à la sécurité et de renforcer les capacités des institutions de l'État. Le BRENUAC a un important rôle à jouer dans la coordination de ces efforts régionaux et internationaux. Il doit évoluer en fonction de la situation dans la région. Il faut que le rôle vital qu'il joue dans la diplomatie préventive et la médiation soit renforcé.

La capacité de nuisance de la LRA a été réduite grâce aux opérations menées avec succès par la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, mais la lutte contre la LRA est loin d'être terminée, étant donné que le groupe continue de brutaliser et de tuer des civils dans de nombreuses régions. Il importe que l'on poursuive sur la lancée actuelle contre la LRA grâce à un appui politique et opérationnel soutenu à la Force régionale d'intervention, et à une stratégie internationale plus large.

La Force régionale d'intervention continue de manquer cruellement des ressources et des moyens nécessaires pour maintenir la pression contre la LRA. Ces déficits doivent être comblés à titre prioritaire. La mise en œuvre de la Stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente la LRA et à remédier aux effets de ses activités nécessitera aussi plus d'efforts concertés en matière de mobilisation des ressources et de coordination aux niveaux régional et sous-régional. La communauté internationale doit également redoubler d'efforts pour remédier à la situation humanitaire dans les zones où sévit la LRA.

La protection des civils contre la menace de la LRA incombe au premier chef aux États de la région eux-mêmes. Tous les efforts internationaux sont censés appuyer les leurs et les aider à mettre en place et renforcer les institutions chargées de la sécurité.

Contre le fléau que constitue la LRA exige l'adoption d'une stratégie globale permettant de neutraliser les cadres de la LRA restants et de les traduire en justice. À cet égard, il importe de continuer à renforcer les capacités des institutions politiques et des systèmes judiciaires des États et, en leur sein, des zones, ciblés par la LRA. La stabilité politique et la solidité des institutions nationales de sécurité dans la région où sévit la LRA empêcheront le groupe de tirer parti du vide sécuritaire, comme l'a montré la récente crise en République centrafricaine.

Le Pakistan reste fermement attaché à la paix, à la prospérité et à la stabilité à long terme de la sous-région de l'Afrique centrale. Nous espérons que la région continuera de bénéficier de tout l'appui politique et de toute l'attention de la communauté internationale pour pouvoir contrer les multiples menaces existantes comme celles qui se font jour dans la région.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie moi aussi le Représentant spécial du Secrétaire

général, M. Abou Moussa, de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2013/671).

Avant toute chose, il me paraît nécessaire, à l'instar de mes collègues, de mettre en relief la grave situation d'insécurité actuelle en République centrafricaine, où sévices et violations des droits de l'homme représentent une réalité aussi préoccupante que quotidienne, sans parler des tensions croissantes et des luttes intercommunautaires à connotation religieuse, que l'on retrouve dans l'ensemble du pays.

Le chiffre de 400 000 personnes déplacées de leurs foyers qu'a avancé le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est tout à la fois un appel désespéré à l'aide. En outre, cette situation a d'ores et déjà eu des répercussions sur la sous-région. Plus de 63 000 personnes ont dû chercher refuge dans les pays voisins, ce qui y a créé de nouveaux problèmes, ainsi que des besoins humanitaires, en provoquant de plus des tensions avec les États limitrophes. Tout en saluant le déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, nous devons nous rappeler que la crise est complexe et exige de trouver une solution globale dont la portée dépasse les problèmes de sécurité. Le Conseil devra envisager sans plus tarder, mais de manière approfondie, les mesures à prendre pour stabiliser la situation dans le pays si l'on souhaite éviter des dégâts irréversibles en termes de vies humaines et de souffrances de la population.

S'agissant du braconnage des éléphants et du trafic de l'ivoire, nous partageons la préoccupation du Secrétaire général quant au fait que ces pratiques alimentent l'économie criminelle transnationale et servent à financer les nombreux groupes armés qui sévissent dans la région, parmi lesquels l'Armée de résistance du Seigneur. Je tiens également à mentionner les flux d'armes et de combattants, qui traversent des frontières poreuses en provenance de la région du Sahel et en direction de la sous-région d'Afrique centrale. Sur la base des informations communiquées par M. Moussa et de celles qui figurent dans le rapport du Secrétaire général concernant l'existence « d'une voie de passage bien connue qui sert au trafic du Darfour vers la République centrafricaine » (S/2013/671, par. 11), nous demandons instamment aux autorités de prendre des mesures efficaces pour fermer cette voie de passage. Il importe d'appliquer strictement l'embargo sur les armes et les sanctions en vigueur en application de la résolution 1591 (2005).

Nous avons appris que M. Michel Djotodia, chef du Gouvernement de transition de la République centrafricaine, a fait part de son intention de prendre des mesures extraordinaires pour remédier à la situation critique des ex-combattants de la Séléka. À mon humble avis, le Conseil de sécurité doit chercher à savoir en quoi consistent ces mesures extraordinaires. Des voix influentes émanant d'un certain nombre d'organisations et de pays affirment que cette situation est pré-génocidaire. M. Dieng s'est prononcé sur la question le 1^{er} novembre à l'occasion de la réunion du Conseil organisée selon la formule Arria.

L'Argentine prend note avec satisfaction des efforts de lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) que déploie la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine. Nous saluons les efforts et l'action menés par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) en appui aux initiatives régionales visant à prévenir les conflits, à promouvoir la justice et l'état de droit et à consolider la paix et la sécurité dans les pays d'Afrique centrale. Nous prenons note de l'optimisme exprimé par le Secrétaire général dans son rapport (S/2013/671) en ce qui concerne le fait que le nombre d'attaques imputées à l'Armée de résistance du Seigneur a diminué grâce aux efforts régionaux dirigés par l'Union africaine dans le cadre de la Force régionale d'intervention. Néanmoins, il convient de reconnaître qu'il reste un certain nombre de problèmes à régler. Joseph Kony continue d'échapper à la justice, de même que d'autres dirigeants de l'Armée de résistance du Seigneur. Les attaques, les enlèvements et les meurtres de civils poursuivent, tout comme les violations des droits de l'homme, notamment ceux des femmes et des filles. L'impunité ne saurait être tolérée.

Enfin, nous prions le BRENUAC de poursuivre ses efforts et d'appuyer en particulier les activités de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion des éléments de la LRA, mais aussi de participer à la lutte contre cette menace afin de trouver une solution globale à long terme.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), M. Abou Moussa, pour sa présentation très complète, dont notamment sur les efforts visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

Des progrès importants ont été accomplis dans les opérations de lutte contre la LRA. Cependant, la

LRA continue de représenter une menace grave pour la région, en particulier pour les populations civiles. Pour la première fois en près de deux ans, des attaques ont été signalées le 7 novembre dernier au Soudan du Sud. Il faut donc redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace de la LRA.

Nous saluons également les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre la LRA. Les contingents de l'Ouganda, du Soudan du Sud et de la République démocratique du Congo de la Force régionale d'intervention sont désormais pleinement opérationnels. Il faut maintenant mobiliser les ressources et le matériel indispensables au fonctionnement efficace de la Force. Dans ce contexte, je voudrais annoncer que suite à la réunion du Groupe de travail international sur la LRA, à laquelle nous avons participé le 4 octobre dernier à Bruxelles, et sur demande de l'Union africaine, les autorités luxembourgeoises ont décidé de fournir un appui au fonctionnement du quartier général de la Force régionale d'intervention situé à Yambio, au Soudan du Sud.

Il est essentiel que l'ONU et l'Union africaine continuent de travailler la main dans la main. Les missions conjointes réalisées notamment en République centrafricaine par le Représentant spécial du Secrétaire général et l'Envoyé spécial de l'Union africaine, l'Ambassadeur Francisco Madeira, sont un bon exemple des synergies qui peuvent ainsi être créées.

Les États membres de la région ont aussi leur rôle à jouer. Nous les encourageons en particulier à coopérer à l'exécution des mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale en juillet 2005 contre Joseph Kony, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen. Accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris de meurtres, de viols et d'enrôlement d'enfants, ces principaux responsables de la LRA doivent être traduits en justice.

Les femmes et les enfants sont les principales victimes de la LRA. Je voudrais dans ce contexte insister sur quatre recommandations qui figurent dans les conclusions sur la situation des enfants victimes de la LRA adoptées le 19 avril 2013 par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

D'abord, il importe que les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales déployées

par les Nations Unies dans la région disposent de moyens suffisants de protection de l'enfance. Ensuite, l'Union africaine est encouragée à intégrer la protection de l'enfance dans les activités de la Force régionale d'intervention. Troisièmement, les forces armées de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud sont encouragées à se doter, à l'instar des Forces de défense populaires de l'Ouganda, d'instructions permanentes régissant la prise en charge des enfants rescapés de la LRA et leur remise à des organismes civils de protection de l'enfance. Et, enfin, quatrièmement, les donateurs sont invités à mobiliser les ressources nécessaires, en particulier pour la réintégration d'enfants anciennement associés avec la LRA.

Qu'il me soit permis d'aborder également la situation en République centrafricaine, qui ne cesse de s'aggraver à tous points de vue huit mois après la prise de pouvoir par les rebelles de la Séléka. Je ne puis que m'associer au cri d'alarme lancé par mon collègue français. Des violations systématiques et graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire continuent d'être commises en toute impunité à travers le pays. Nous sommes aussi des plus alarmés par la montée des tensions et des violences intercommunautaires à connotation religieuse, qui, selon certains observateurs, fait planer la menace d'un génocide.

Le Conseil de sécurité doit se mobiliser pour prévenir le pire et soutenir de façon décisive les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de l'Union africaine en République centrafricaine. Nous saluons le rapport publié le 15 novembre dernier par le Secrétaire général (S/2013/677), qui expose en détail les options envisageables pour soutenir la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), y compris l'option de transformer la MISCA en opération de maintien de la paix des Nations Unies. Le Luxembourg est prêt à contribuer activement aux discussions en vue de l'adoption dans les meilleurs délais d'une résolution qui permette de changer la donne sur le terrain, en particulier dans le domaine de la protection des civils, de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Avant de conclure, je voudrais saluer le travail accompli conjointement par le BRENAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest en matière de lutte contre la piraterie au large des côtes des États du golfe de Guinée. Ce phénomène constitue en effet

une menace grandissante pour les économies des États concernés ainsi que pour le commerce et les relations internationales dans cette région du monde. Dès lors, nous nous félicitons que le Sommet régional des chefs d'État et de gouvernement sur la piraterie maritime et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, qui s'est tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin, ait pu poser les jalons d'une stratégie régionale commune contre ce fléau.

Enfin, nous encourageons le Représentant spécial à continuer d'appuyer la lutte contre le braconnage et le trafic de l'ivoire dans la région. Il s'agit là d'activités illicites à grande échelle qui sont utilisées également, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, pour financer des réseaux criminels transnationaux et des groupes rebelles armés, y compris la LRA. Elles doivent être combattues de façon efficace si l'on veut instaurer une paix durable en Afrique centrale.

Je terminerai en saluant le projet de déclaration présidentielle qui a été préparé par le Royaume-Uni. Cette déclaration offrira au Conseil l'occasion de réaffirmer sa détermination à combattre le fléau de la LRA et à faire face aux graves défis auxquels se heurte la région d'Afrique centrale.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Notre délégation remercie le Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), M. Abou Moussa, d'avoir présenté les faits survenus récemment dans la sous-région. Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport (S/2013/671).

Il est évident que la République centrafricaine et les éventuelles incidences de la crise qu'elle traverse sur les pays voisins sont au cœur de nos préoccupations pour la zone géographique couverte par le BRENUAC, en raison notamment des nombreux cas signalés de violations des droits de l'homme et d'actes de violence ethnique et religieuse ciblant la population civile. Nous espérons qu'avec l'adoption de la résolution 2123 (2013), il sera possible de commencer à observer quelques améliorations sur le terrain.

À l'évidence, les conséquences de cette crise se font ressentir au niveau sous-régional. Voilà pourquoi nous soutenons fermement les efforts du BRENUAC à l'appui de l'action menée par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine pour la planification et le déploiement de

la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine. En outre, nous saluons l'appui apporté par le BRENUAC aux initiatives visant à s'attaquer à d'autres problèmes régionaux, en particulier la piraterie et l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Nous considérons que la coopération apportée par le BRENUAC dans l'organisation du Sommet régional des chefs d'État et de gouvernement sur la piraterie maritime et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, organisé en juin au Cameroun, a été essentielle.

Nous encourageons le BRENUAC à redoubler d'efforts pour appuyer les différents États d'Afrique centrale aux fins de la lutte contre le problème de l'exploitation illégale des ressources naturelles, en particulier le braconnage des éléphants. Ce phénomène a deux conséquences alarmantes : le braconnage des éléphants et l'utilisation des profits engendrés par ces activités illégales par des réseaux criminels et des groupes armés internationaux pour financer leurs activités, en tirant profit de ressources naturelles telles que l'ivoire, dont la perte est irréparable. Nous nous félicitons des mesures prises par les gouvernements de différents pays de la sous-région pour mettre un terme à ce problème, mais elles ne sont pas suffisantes. Nous espérons que des mesures immédiates seront prises pour régler ce problème.

Notre délégation considère qu'il est important que le BRENUAC continue de coordonner les efforts de consolidation de la paix dans la région, notamment en ce qui concerne le renforcement des institutions, les processus électoraux, la médiation et les bons offices pour prévenir les conflits. Nous espérons que la prochaine réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, prévue en décembre, sera un succès et que des propositions y seront présentées en vue d'améliorer la sécurité dans la sous-région.

S'agissant de la menace que continue de représenter l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), nous condamnons les activités criminelles que continue de mener ce groupe criminel dans des zones reculées en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Nous nous félicitons que la Force régionale d'intervention de l'Union africaine soit opérationnelle. Elle a contribué en partie à la réduction du nombre d'attaques de la LRA. Malgré le succès de ses opérations et les informations relatives à l'affaiblissement de la LRA, il faut poursuivre les

efforts afin d'éliminer complètement ce groupe armé, et en particulier afin d'exécuter les mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale à l'encontre de Joseph Kony et des autres commandants de la LRA, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Nous réaffirmons notre appui à la stratégie régionale des Nations Unies. Malheureusement, un grand nombre de projets menés dans le cadre de cette stratégie ne disposent pas des fonds nécessaires. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'appuyer ces efforts. En effet, cette stratégie comprend un plan concret qui peut permettre de répondre aux besoins à court et à long terme des populations vivant dans les zones où sévit la LRA.

Pour terminer, nous voudrions faire part de notre inquiétude devant la situation humanitaire dans les zones où sévit la LRA, y compris la situation des personnes déplacées et des réfugiés. Nous saluons le travail réalisé par l'UNICEF et des organisations non gouvernementales nationales et internationales afin de prendre soin des garçons et filles qui ont été sauvés et repris à la LRA.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Francisco Madeira, Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur, à participer à la présente séance.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé.

La région centrafricaine connaît actuellement une croissance économique rapide. Le processus d'intégration régionale a bien progressé. La situation dans la région des Grands Lacs s'est visiblement améliorée, et la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) donne de bons résultats. Les pays et organisations de la région manifestent une plus grande volonté et une capacité accrue de maintenir la paix et la stabilité. La Chine se félicite de tous ces progrès.

Néanmoins, la paix et la stabilité dans la région de l'Afrique centrale se heurtent toujours à de nombreuses difficultés. La Chine est préoccupée par la persistance de l'instabilité en République centrafricaine et par la gravité de la situation humanitaire, et elle espère que les parties concernées dans ce pays cesseront immédiatement tous

leurs actes de violence et régleront leurs différends par la voie du dialogue et de la consultation.

Ces derniers temps, la situation en République démocratique du Congo s'est améliorée. Nous encourageons la République démocratique du Congo et les pays de la région des Grands Lacs à saisir la dynamique positive actuelle, à continuer à renforcer la coopération et à œuvrer de concert au rétablissement d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables dans la région.

La Chine forme l'espoir que, sur la base du respect de la souveraineté des pays concernés, la communauté internationale utilisera pleinement les capacités de leadership et de coordination de l'ONU et des organisations régionales compétentes, et travaillera en synergie afin de lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée et les forces terroristes et extrémistes dans la région du Sahel. De plus, la communauté internationale devrait également s'intéresser aux conséquences que la situation dans d'autres régions de l'Afrique pourrait avoir sur la région de l'Afrique centrale, renforcer la coordination et adopter une approche globale afin de régler la situation.

La Chine condamne énergiquement la LRA, qui continue d'attaquer et de harceler les civils dans plusieurs pays, et appelle ce groupe à cesser immédiatement ses activités illégales, à désarmer et à participer aux programmes de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement et de réinstallation.

Nous saluons les efforts déployés par les pays de la région pour lutter contre les forces de la LRA et appuyer les efforts menés actuellement par l'Union africaine pour mettre en œuvre l'Initiative de coopération régionale. Nous nous réjouissons du fait que l'ONU a pris l'initiative de coopérer avec l'Union européenne pour lutter contre la LRA, et nous espérons que la communauté internationale fournira l'assistance financière nécessaire à l'ONU et à l'Union africaine pour assurer que les initiatives pertinentes puissent effectivement être mises en œuvre.

Depuis sa création il y a près de deux ans, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a déployé d'énormes efforts de coordination et de facilitation pour maintenir la paix et la stabilité et pour lutter contre la LRA. La Chine s'en félicite. Nous sommes disposés à continuer d'aider le BRENUAC et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, à exécuter leur mandat et

à continuer à jouer un rôle positif et constructif dans le maintien de la paix, la stabilité et le développement dans la région de l'Afrique centrale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Madeira.

M. Madeira (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser à cet organe. Je remercie également les membres du Conseil de sécurité pour leur appui unanime et pour leur encouragement aux efforts visant à mettre fin aux activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

À la suite de l'intervention que j'ai faite au Conseil en juin 2012 (voir S/PV.6796) sur les progrès réalisés par l'Union africaine dans l'opérationnalisation de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, j'aimerais signaler au Conseil les progrès réalisés depuis dans la région par l'Union africaine en coordination avec les pays fournisseurs de contingents, avec l'aide des Forces spéciales des États-Unis, de l'Union européenne et des bureaux et missions des Nations Unies sur le terrain, et tout particulièrement les efforts déployés par mon collègue, M. Abou Moussa et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC).

Le Conseil se souviendra peut-être qu'en janvier, le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination a adopté les documents clés de la Mission pour la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, à savoir, les directives stratégiques, le concept des opérations, les procédures d'instruction des personnes soupçonnées d'être impliquées dans les activités de la LRA, et les règles d'engagement. Puis le 13 février, les forces armées congolaises ont transféré à la Force régionale un contingent de 500 personnes, lors d'une cérémonie à laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général et moi-même avons assisté à Dungen. Ces deux événements ont marqué la fin de la première phase de l'opérationnalisation de la Force régionale d'intervention, composante militaire de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur.

Il a été toutefois difficile de commencer la deuxième phase qui consiste à lancer une opération militaire, en raison des graves problèmes logistiques auxquels se sont heurtés les contingents, notamment en

République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Il revenait donc au contingent ougandais, appuyé par les Forces spéciales des États-Unis, de poursuivre les opérations contre la LRA en République centrafricaine jusqu'au mois de juillet. Il a néanmoins enregistré plusieurs succès importants, dont l'élimination de neuf combattants de la LRA, l'accueil de 14 déserteurs et la récupération de 17 armes à feu modernes, de quatre armes classiques, de 1 429 cartouches et de six pièces d'ivoire.

Ces succès ont subi un revers important à la suite du coup d'État survenu à Bangui le 24 mars. Cette situation a provoqué des tensions entre la Séléka et la Force régionale d'intervention, forçant cette dernière et les Forces spéciales des États-Unis à suspendre leurs opérations en République centrafricaine. Pendant ce temps, la LRA a profité de l'accalmie dans les opérations pour se réorganiser, intensifier ses déplacements transfrontaliers entre la République démocratique du Congo et la République centrafricaine et mener des attaques contre des villages et déplacer des civils dans les préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou en République centrafricaine.

La situation a été encore compliquée par l'attaque perpétrée le 24 mai dans la ville d'Obo par un groupe armé de 87 « Arrow Boys », de Tumbura, dans l'État d'Équatoria occidentale (Soudan du Sud). La Force régionale d'intervention a appréhendé 42 d'entre eux et les a remis au Comité international de la Croix-Rouge pour qu'ils soient rapatriés au Soudan du Sud. Au mois de juillet, la Force régionale d'intervention avait rapatrié 80 civils, dont les « Arrow Boys ».

La situation à Obo a rallumé les tensions entre la Séléka et la Force régionale d'intervention, commandée par l'Union africaine, car les autorités à Bangui cherchaient à déployer les troupes de la Séléka à Obo, dans la préfecture du Haut-Mbomou, contrôlée par la Force régionale d'intervention. Mais grâce à mes efforts diplomatiques et à ceux du Représentant spécial du Secrétaire général, il s'est établi un climat de confiance mutuelle entre les nouveaux dirigeants de la République centrafricaine et l'Union africaine, et les tensions se sont apaisées. Et M. Michel Djotodia, Chef du Conseil national de transition en République centrafricaine, nous a donné son engagement qu'il continuerait à mettre en œuvre l'Initiative de coopération régionale, y compris la reprise des opérations militaires de la Force régionale d'intervention dans le pays. Entre-temps, entre juillet et août, les divers contingents de la Force régionale

d'intervention ont suivi une nouvelle formation de lutte contre la LRA, facilitée par les Forces spéciales des États-Unis.

Sur le plan diplomatique, œuvrant en coopération et en coordination étroites avec les États-Unis d'Amérique, j'ai obtenu le feu vert des autorités de la République démocratique du Congo pour que la Force régionale d'intervention puisse procéder à des opérations transfrontalières contre la LRA en territoire congolais – ce qui n'était pas le cas auparavant. Cela a été un grand progrès.

J'ai le plaisir d'informer le Conseil que les avancées que je viens de mentionner, de même que la reconstitution de l'appui logistique et en matière de formation fourni par les États-Unis à tous les contingents de la Force régionale d'intervention, ont permis à celle-ci de reprendre ses opérations militaires en République centrafricaine le 9 août, et de rendre les contingents congolais et sud-soudanais opérationnels en septembre.

La Force d'intervention, dotée d'un effectif total actuel de 3 114 hommes, composé de 29 membres du personnel venus du siège, de 2 000 soldats ougandais, de 500 Sud-Soudanais, de 500 Congolais et de 85 Centrafricains qui ne sont pas membres de la Séléka, a donc repris ses opérations contre la LRA en République centrafricaine depuis le 9 août. Ces opérations, assorties d'une intense activité de renseignement, se poursuivent à un rythme accéléré, avec notamment pour objectif de détruire les camps de la LRA et de l'empêcher d'établir des bases permanentes dans un quelconque secteur.

La pression militaire qui s'exerce actuellement pousse la LRA à la fuite, y compris son chef Joseph Kony. Cette pression accrue a forcé la LRA à user d'une manœuvre éprouvée pour gagner du temps en faisant croire aux autorités de la République centrafricaine qu'elle était prête à négocier une soi-disant reddition

de Kony et de la LRA et une réinstallation à Nzako. Selon les rapports de la Force d'intervention que nous avons reçus, Kony a seulement profité de cette occasion pour déplacer un grand nombre de ses combattants et les installer un peu plus loin dans la partie nord-est de la République centrafricaine. Aussi la Force régionale d'intervention ne relâchera-t-elle pas sa pression militaire contre la LRA tant que Kony et ses commandants en chef, en particulier ceux recherchés par la Cour pénale internationale, ne se seront pas rendus ou n'auront pas été délogés du champ de bataille et traduits devant la Cour.

Il faut entretenir la dynamique actuelle par un financement et un appui logistique suffisants afin d'atteindre notre objectif de neutralisation de la LRA. Il me plaît de voir que tous les membres du Conseil de sécurité ont insisté sur cet aspect. Le financement et l'équipement du siège de la Force régionale d'intervention en solides moyens de communication demeurent indispensables pour lui permettre de planifier, de coordonner et de suivre les opérations en cours dans tous les secteurs. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Luxembourg de son geste fort généreux qui permettra au siège de devenir davantage opérationnel.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour exprimer la gratitude de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Nkosazana Dlamini-Zuma, aux pays où sévit la LRA, au Gouvernement des États-Unis, à l'Union européenne et à l'ONU pour leur détermination active à régler le problème de la LRA.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Madeira de sa déclaration.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.